

**CAR REGION HORS AGGLO POUR LES ELEVES demi - Pensionnaires ou externes**

L'élève doit être domicilié dans l'Ain à une distance de plus de 3 kilomètres du lycée et effectuer un trajet scolaire en dehors des limites des périmètres des intercommunalités (en dehors de Grand Bourg Agglomération) pour bénéficier d'une carte de transport.

➤ Nouvelle inscription :

Inscription en ligne à l'adresse suivante : [www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain](http://www.laregionvoustransporte.fr/scolaireain)

Un fichier PDF récapitulatif l'inscription sera à imprimer et servira de titre de transport provisoire jusqu'à l'obtention de la carte de transport.

 **Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19/07/2023 (sauf déménagement ou affectation tardive)**

➤ Réinscription :

**Reconduction automatique** pour les anciens élèves qui restent présents au sein de l'établissement à la rentrée scolaire, **sauf les communes de Grand Bourg Agglomération** (refaire une demande). **Signaler toute modification éventuelle** (en cas de déménagement par exemple).

**SNCF POUR LES ELEVES demi - Pensionnaires ou externes**

Lorsque le moyen de transport utilisé est un service SNCF, la demande de subvention est à **renouveler chaque année**.

**Elèves domiciliés hors agglo** :

La famille devra remplir les imprimés nécessaires à l'élaboration de la carte d'abonnement SNCF, à **demandeur à l'établissement** :

- ✓ Dossier d'inscription papier du département (ARTIS01)
- ✓ Imprimé SNCF

**Fournir obligatoirement les pièces suivantes** :

- ✓ **Deux photographies d'identité** agrafées à l'imprimé SNCF.
- ✓ **Une enveloppe de format C5, affranchie au tarif lettre 50g** et libellée à l'adresse de la famille

 **Une pénalité de 30 € sera appliquée pour toute inscription après le 19/07/2023 (sauf déménagement ou affectation tardive)**

**Elèves domiciliés dans l'agglo** :

Demande SNCF auprès de l'Espace Transport Public (Immeuble Paul Claudel - 2 rue du 19 mars 1962 Bourg-en-Bresse).

**CAR RUBIS. dans AGGLO POUR LES ELEVES demi - Pensionnaires ou externes**

Pour les élèves domiciliés dans l'Agglo Grand Bourg, l'inscription doit être faite par les familles, **avant le 31 juillet 2023**, en ligne sur le site [www.rubisjunior.grandbourg.fr](http://www.rubisjunior.grandbourg.fr)

LES OFFRES D'ABONNEMENT SCOLAIRE:

- **Un abonnement limité à un aller et un retour par jour** entre le domicile et l'établissement scolaire : GRATUIT (frais de carte 20 €).
- **Un abonnement illimité « moins de 18 ans »** pour se déplacer tous les jours, sur toutes les lignes et tous les services TUB : 121€ du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au 31 août 2024 (frais de carte 4€ compris).

**Les élèves doivent réutiliser leur carte Ora (valable 5 ans). En cas de perte elle sera facturée 8€**

**Cas particuliers. Garde alternée / interne**

➤ La garde alternée :

Récupérer, pour chacun des parents, les imprimés papier auprès du lycée et joindre une photocopie d'un extrait de jugement notifiant la garde alternée ou une attestation sur l'honneur de chacun des parents dans le cas d'une séparation.

➤ L'élève interne :

**Les élèves internes doivent s'acquitter personnellement de leur titre de transport. Le département de l'Ain alloue en fin d'année scolaire une bourse de transport.** Le dossier à remplir sera remis aux élèves internes fin septembre octobre 2023. Pour les autres départements elle doit être demandé directement au service du département concerné.